



**MAIRIE DE  
CALMONT**

Haute-Garonne

📞 05.61.08.10.16

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

Liberté

Egalité

Fraternité

**Séance du 26 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CALMONT (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian PORTET, Maire, après convocation légale en date du 20 mai 2025.

- **Présents** : Christian PORTET – Marie-Pierre ARNOLD – Daniel CASENAVE – Lionel CAUVIN – Anne-Marie COULON – Laurent DUCROS – Thierry ECHENNE – Laurent FERRE – François GUIBERT – Jean-Christophe GUICHOU – Brigitte MIR – Anne-Marie PASSOT – Thierry PIBOULEAU – Hermine PIERRON – Fabienne ROUANNE – Pierre SAMBRES – Martine SEVERAC
- **Absents excusés avec procuration** : Annie PERA (procuration à Christian PORTET)
- **Absents excusés sans procuration** : /
- **Absent** : Patrick PALLEJA
- **Secrétaire de séance** : Brigitte MIR

## INTRODUCTION

Avant le passage à l'ordre du jour, Monsieur le Maire présente Nina VOISIN et Julia DURAND du café associatif et culturel « la Riposte ». Elles sont accompagnées d'Isabelle AUBRY, artiste céramiste d'Umà Studio Céramique, qui officie au sein du café ainsi que Sophie BERNARDINI, chargée de conseil et de développement en action sociale au sein de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne

Julia DURAND présente le bilan annuel de l'association La Riposte suite à son ouverture en juin 2024.

Sophie BERNARDINI explique et détaille le label Espace de Vie sociale (EVS) de la CAF31 obtenu par le café culturel. Il permet à l'association d'obtenir une aide financière à son fonctionnement. Ce label a également permis d'obtenir une subvention de plus de 55 000€ pour la commune dans le cadre des travaux d'investissement pour la remise aux normes de ce bâtiment communal.

Monsieur le Maire remercie la CAF pour cette aide financière. Il indique également que la commune pourrait être amené à verser une subvention à l'association en fonction du bilan qui sera réalisé lors de l'Assemblée Générale de l'association en juillet.

M. Christian PORTET soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

## DEVIS SIGNÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

Monsieur le Maire affiche les différents devis signés dans le cadre de sa délégation :

- **PEUGEOT PAMIERS**, réparation du véhicule électrique (soufflet cardan AVG extérieur) : 291,25€ TTC
- **LANGUEDOC CHIMIE**, fourniture produit antimousse : 638,52€ TTC
- **REXEL**, fourniture d'un coffret pour compteur provisoire Place des Canelles : 1 157,12€ TTC  
Monsieur le Maire interroge Monsieur CASENAVE qui précise qu'il s'agit d'un coffret fixe en prévision des fêtes à venir.
- **GARAGE DU PRADAS**, réparation Renault Mégane (vidange + biellette de direction AV) : 403,20€ TTC  
Monsieur Laurent DUCROS intervient pour signaler qu'il y a déjà eu 3 devis en 2 mois.  
Monsieur CASENAVE précise qu'une somme a été prévue au budget pour l'achat d'un nouveau véhicule. Il signale que le chariot élévateur est également en panne (plusieurs devis ont été fournis à ce jour).  
Monsieur le Maire précise qu'il faudra faire des choix.
- **LIBRAIRIE SERIE B**, achat de livres : 137,95€ TTC
- **LIBRAIRIE DETOURS**, achat de livres : 185,28€ + 272,17€ + 245,01€ TTC
- **RDM VIDEO**, achat de DVD : 108,19€ + 223,87€ TTC

- EUREFILM, fournitures de couvre livre : 274,13€ TTC
- ASSOCIATION UNE NUIT LA TÊTE DANS LES ÉTOILES, animation : 150,00€ TTC
- DOREMIFA-SOLEIL, atelier 24 mai et 21 juin : 331,96€ TTC
- NATURE EN JEUX, animation du 17 mai : 230,00€ TTC
- LAGARDE, prestation de fauchage des chemins communaux : 21 312,00€ TTC
- MARBRERIE ARIEGEOISE HERNANDEZ, construction de 8 cavurnes : 4 659,98€ TTC
- SARL ASSALIT, démolition des n°47, 49 et 51 Rue de la République : 41 400,00€ TTC  
Monsieur le Maire précise que ce coût élevé est lié au désamiantage des bâtiments.
- CARSECO, mission SPS pour les travaux Rue de la République : 1 500,00€ TTC
- PHIL BIKES, révision des 2 vélos électriques en prêt gratuit avec le PETR Pays Lauragais : 110,00€ TTC
- VELA 31, contrat de protection avancée (antivirus) et compte exchange : 190,99€ TTC / mois
- LA DEPECHE DU MIDI, publication annonce légale marché de travaux rue de la Rép. : 396,93€ TTC
- QUOTE COMMUNICATION, mise en page du Calmont Info n°35 : 1 170,00€ TTC
- NOVA SCOP, impression du Calmont Info n°35 : 1 207,80€ TTC
- VELA 31, achat d'un ordinateur (+ suite Office + prestation d'installation) suite à une panne : 1 986,13€ TTC

*Madame Fabienne ROUANNE entre dans la Salle du Conseil Municipal et rejoint les membres de l'assemblée.*

## INFORMATIONS

### État d'avancement des travaux Rue de la République.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Daniel CASENAVE qui précise que les travaux sur les réseaux sont sur le point de se terminer mi-juin.

La démolition des remises commencera le 7 juillet, d'abord par le désamiantage puis la démolition. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour le choix des entreprises se tiendra le lundi 16 juin à 15h.

### Révision du SCoT de la Vallée de l'Ariège.

Monsieur le Maire précise que ce sujet sera abordé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2025, laissant ainsi le temps à tous les membres de prendre connaissance du projet arrêté de SCoT.

## CONSEIL MUNICIPAL

### Délibération n°2025-04-01 : Modification des membres des commissions communales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour la composition des commissions communales et rappelle que selon l'article 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal, la désignation des membres du Conseil au sein de chaque commission intervient par délibération.

Cette démarche intervient suite au décès de M. Christophe BREIL, conseiller municipal, en date du 2 mars 2025, puis à la démission de Mme Nathalie MARTINS-FROMENT, conseillère municipale suivante sur la liste, en date du 4 avril 2025, et enfin à la désignation de M. Pierre SAMBRES, conseiller municipal suivant sur la liste, en date du 4 avril 2025.

Monsieur Pierre SAMBRES souhaiterait intégrer 3 commissions.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- Article 1 : Décide de désigner les membres des commissions de la façon suivante :
  - ▶ Finances : C. PORTET, D. CASENAVE, A-M. PASSOT, A. PERA, L. FERRE, J-C. GUICHOU, B. MIR, P. PALLEJA, L. CAUVIN
  - ▶ Urbanisme, projets structurants : C. PORTET, D. CASENAVE, A-M. PASSOT, A. PERA, L. FERRE, J-C. GUICHOU, B. MIR, P. PALLEJA, L. CAUVIN
  - ▶ Enfance, jeunesse : A. PERA, M-P. ARNOLD, J-C. GUICHOU, A-M. PASSOT, A-M. COULON
  - ▶ Art de vivre et cadre de vie : A. PERA, M-P. ARNOLD, T. PIBOULEAU, D. CASENAVE, B. MIR, M. SEVERAC
  - ▶ Actions sociales et solidarité : A-M. PASSOT, J-C. GUICHOU, F. ROUANNE, H. PIERRON, A-M. COULON, M-P. ARNOLD, B. MIR, M. SEVERAC, P. SAMBRES
  - ▶ Vie associative et convivialité : A-M. PASSOT, A. PERA, B. MIR, J-C. GUICHOU, M-P. ARNOLD, A-M. COULON, F. ROUANNE, H. PIERRON, M. SEVERAC
  - ▶ Participation citoyenne : J-C. GUICHOU, F. GUIBERT, A-M. COULON
  - ▶ Culture et communication : J-C. GUICHOU, F. GUIBERT, F. ROUANNE, A-M. COULON, T. PIBOULEAU, L. DUCROS
  - ▶ Développement économique et touristique : L. FERRE, L. CAUVIN, A. PERA, P. SAMBRES
  - ▶ Bâtiment, voiries et réseaux : D. CASENAVE, T. PIBOULEAU, P. PALLEJA, A. PERA, T. ECHENNE, P. SAMBRES

- ▶ *Environnement, transition énergétique : D. CASENAVE, T. PIBOULEAU, P. PALLEJA, F. ROUANNE, L. DUCROS, T. ECHENNE*
- ▶ *Commission d'Appel d'Offres (CAO) : C. PORTET, D. CASENAVE, A. PERA, L. CAUVIN (suppléants : A-M. PASSOT, L. FERRE)*

### **Délibération n°2025-04-02 : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA) regroupe désormais tous ses agents à la même adresse, aux ateliers du Syndicat, situés au 19 rue de l'Avenir, 09700 SAVERDUN.

Par délibération en date du 4 avril 2025, le SIAHBVA a modifié ses statuts afin d'intégrer l'adresse du siège.

Conformément à l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le SIAHBVA a modifié l'article 7 de leur statut pour mettre à jour la localisation du siège social.

Toutes les communes membres doivent prendre une délibération pour acter la modification des statuts.

Il appartient à la commune d'accepter cette rectification de modification des statuts.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- *Article 1 : Accepte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Basse Vallée de l'Ariège (SIAHBVA).*

### **Délibération n°2025-04-03 : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de la Rue de la République**

Monsieur le Maire laisse la parole au Directeur Général des Services qui rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché public de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement de la Rue de la République a été conclu le 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec BET CETUR INGENIERIE pour un montant initial HT de 72 100,00€ et pour une durée de 38 mois.

Considérant l'avenant n°1 en date du 21 décembre 2023,

Considérant la proposition d'avenant n°2 qui a pour but de :

- Rendre définitif le forfait de rémunération, suite à la validation par la maîtrise d'ouvrage du nouveau montant de travaux indiqué dans l'Avant-Projet Définitif (APD) et selon les conditions définies à l'article 8.1.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Supprimer la mission Direction de l'Exécution des Travaux (DET) de la rémunération du BET Structural, la démolition étant effectuée dans le cadre d'une opération indépendante.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- *Article 1 : Accepte l'avenant présenté par BET CETUR INGENIERIE ayant pour objet la maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement de la Rue de la République comme suit :*
  - Montant initial du marché public HT : 72 100,00€*
  - Montant du marché public suite avenant n°1 : 65 380,00€*
  - Montant avenant n°2 HT : 7 135,00€*
  - Montant modifié marché suite avenant n°2 HT : 72 515,00€*
  - TVA 20% : 14 503,00€*
  - Montant modifié marché TTC : 87 018,00€*
- *Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.*

### **Délibération n°2025-04-04 : Renouvellement de la convention de prestation de services avec la Communauté de communes de Terres du Lauragais**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de communes de Terres du Lauragais, dans le cadre de ses statuts, accompagne les communes membres qui le souhaitent dans l'entretien des espaces verts et des bâtiments.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les modalités de réalisation de prestation de services par une convention triennale.

Le prix de la prestation est estimé au coût réel de la prestation. Il est calculé en fonction de la durée de service du personnel employé / de la mise à disposition du matériel, multiplié par le coût unitaire :

- 25,50 € de l'heure pour les dépenses des agents polyvalents (charges comprises) ;

- 4,50 € de l'heure pour les dépenses des agents en chantier insertion espaces verts (charges comprises) ;
- 5,50 € de l'heure pour les charges liées aux équipements nécessaires à la réalisation des prestations (bâtiments, matériels, véhicules).

Cette somme est hors taxes, pour le cas où une TVA s'y appliquerait. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Les frais afférents au déplacement seront pris en charge par la commune sur la base du barème des indemnités kilométriques applicable au véhicule utilisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services avec la Communauté de communes de Terres du Lauragais pour une durée de 3 ans.

#### **Délibération n°2025-04-05 : Ouverture d'un poste d'Adjoint technique à temps complet en Accroissement Temporaire d'Activité (ATA)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un Accroissement Temporaire d'Activité (ATA), à savoir le renfort au sein du Service école (entretien des locaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Article 1 : Décide la création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien au grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un Accroissement Temporaire d'Activité (ATA) pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 1er juin 2025 au 1er décembre 2026 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps complet ;
- Article 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- Article 3 : Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

#### **Délibération n°2025-04-06 : Ouverture de 4 postes d'Adjoint technique non permanents à temps complet en Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter quatre agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA), notamment au service technique pendant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Article 1 : Décide la création de quatre emplois non permanents d'agent technique au grade d'Adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un Accroissement Saisonnier d'Activité (ASA) pour une période de 1 mois allant du 28 juillet 2025 au 24 août 2025 inclus. Ces agents assureront des fonctions d'agent technique à temps complet ;
- Article 2 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- Article 3 : Dit que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Jean-Christophe GUICHOU fait un rappel sur les événements à venir (festival d'harmonica, fête du Pont, etc.).
- Monsieur Laurent FERRE fait un rappel sur la journée caritative du 1<sup>er</sup> juin pour les enfants de l'hôpital de Purpan.
- Madame Brigitte MIR indique que la journée guinguette de l'association Au Fil du Temps se tiendra le dimanche 6 juillet au lieu-dit La Plage.
- Monsieur Daniel CASENAVE rappelle le feu de la Saint-Jean qui se tiendra le vendredi 27 juin à La Plage.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h45.

**Le Maire,  
Christian PORTET**



**La Secrétaire de séance,  
Brigitte MIR**